

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/l-etat-neglige-notre-dame-de-paris>

L'Etat néglige Notre-Dame de Paris

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : jeudi 4 janvier 2018

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

L'Etat néglige Notre-Dame de Paris

« Notre-Dame de Paris fait partie des quatre-vingt-dix cathédrales de France étant sous la propriété de l'État. Seul l'accès aux tours et à la galerie, gérées par le Centre des monuments nationaux (CMN), est payant pour les visiteurs. Chaque année, treize millions de personnes foulent le sol de Notre-Dame, dont seulement quatre cent quatre-vingt mille pour les tours et galeries. Notre-Dame met en lumière le problème posé par le statut double des monuments historiques et objets d'art : des oeuvres qui doivent être accessibles au plus grand nombre et également préservées pour les générations futures. Or la majorité des dommages, altérations et dégâts d'usure sont provoqués par l'humain : manipulations, usure des sols foulés, génération de chaleur et de vapeur d'eau, etc. Cela couplé, pour un monument comme Notre-Dame, à l'exposition aux intempéries et à une pollution très importante en plein centre de Paris.

Combien ça coûte ?

D'après André Finot, responsable de la communication pour la cathédrale, le coût de la rénovation est aujourd'hui estimé « au bas mot » à 120 millions d'euros sur vingt ans et 150 millions sur trente ans, soit 5 millions d'euros par an (Le Parisien). La dernière restauration qu'a connue la cathédrale, dans les années 1990, portait uniquement sur un nettoyage de sa façade occidentale. Par la suite, Notre-Dame a connu plusieurs chantiers qui furent toutefois moins axés sur sa restauration que sur des améliorations : pose de nouvelles serrures, optimisation du réseau électrique, restauration du grand orgue, etc. Rien qui ne se focalise sur la structure de l'édifice, des choix étonnants considérant les urgences imposées par l'état détérioré des arcs-boutants ou de la flèche (sans parler des chapelles latérales aux peintures effacées ni des gargouilles et statues morcelées ou effritées).

Marie-Hélène Didier, conservatrice générale du patrimoine pour la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) attachée à la cathédrale, déclare que celle-ci subit des problèmes de couverture qui pourraient permettre à la pluie d'attaquer la charpente. Pour elle, « l'apport de mécènes privés nous permettrait d'accélérer le phasage des travaux et peut-être de commencer en parallèle un ou deux arcs-boutants ». C'est là la question : qui va payer ? Le clergé de Notre-Dame a peu confiance envers le mécénat privé car, lors du jubilé célébré à l'occasion des huit cent cinquante ans de la cathédrale en 2013, de nombreuses promesses de dons avaient été faites de la part de donateurs privés, lesquelles n'ont jamais abouti.

Inconséquence

Mgr Patrick Jacquin, recteur de Notre-Dame, déclare (La Croix) : « C'est au contribuable, à l'État, de financer ces travaux. [...] À l'heure où l'on réfléchit à une façon de rendre les autoroutes gratuites le week-end, à impulser des nuits du patrimoine, on voudrait faire payer l'entrée des cathédrales. » Il est vrai que l'État et la ville de Paris s'évertuent à mettre en place des Journées du Patrimoine et Nuits blanches lors desquelles l'accès aux musées et monuments historiques est gratuit en totalité et pour tous, cela au prix de sommes non négligeables. N'est-il pas surprenant de voir le Gouvernement dépenser des millions d'euros au profit

de tels événements ponctuels et de l'art contemporain, plutôt que d'assurer la pérennité du patrimoine existant ? De surcroît, quand il est question du monument rassemblant le plus de visiteurs à l'échelle nationale et principal garant du rayonnement culturel et touristique de la France.

Un appel aux dons

Le 9 mai 2017, le cardinal André Vingt-Trois ainsi qu'Audrey Azoulay, alors ministre de la Culture, ont signé, en présence de François Hollande et Anne Hidalgo, un accord-cadre entre l'État et la fondation Avenir du Patrimoine à Paris. Un programme de restauration prolongée de Notre-Dame a été adopté, portant sur le chœur, les arcs-boutants de la nef, les vitraux, le portail, le transept, le chemin de ronde et la statuaire de la sacristie. Cet accord prévoit de mobiliser 60 millions d'euros étalés sur une durée de dix ans, pris en charge par le ministère de la Culture et complétés par les fonds que lèveront la fondation Avenir du Patrimoine à Paris avec l'aide de la Fondation Notre-Dame. Un appel au mécénat privé a été lancé pour la cathédrale. Notamment, la fondation Avenir du Patrimoine à Paris cherche à obtenir des dons pour Notre-Dame depuis le mois d'avril 2017 ; la fondation américaine Friends of Notre-Dame de Paris, quant à elle, a pour objectif de recueillir dès 2018 des fonds auprès de donateurs américains sensibles au sort de cet édifice emblématique. Stéphane Bern, chargé de la sauvegarde du patrimoine par Emmanuel Macron, a depuis évoqué la mise en place de frais d'entrée pour les visiteurs de la cathédrale (à l'exception des fidèles venant se recueillir ou assister aux offices). L'Église catholique de France s'y oppose toutefois, avançant à juste titre que l'accès à une église se doit d'être libre, un principe fort doublé d'une législation effective depuis plus de cent ans : « la visite des édifices [religieux] et l'exposition des objets mobiliers classés seront publiques : elles ne pourront donner lieu à aucune taxe ni redevance » (loi de 1905 portant sur la séparation des Églises et de l'État, article 17, alinéa 4). Et comment oser toucher à cette loi si essentielle pour justifier qu'on supprime les croix des portails des cimetières ? On ne sait si « Paris vaut bien une messe », mais il semblerait que cette Loi vaille 150 millions, pour M. Bern. De toute façon, peut-on vraiment imaginer distinguer un fidèle d'un visiteur ? « Il ne reste plus qu'à demander aux gens, à l'entrée de l'église, un certificat de baptême ! », a ironisé Mgr Jacquin.

L'Église sur la touche

Si la cathédrale Notre-Dame est indéniablement un monument historique symbole de la culture française, il convient de rappeler qu'elle est, avant tout, un édifice religieux. Bien que pratique tristement commune en Europe, la proposition de Stéphane Bern est choquante : aucun lieu de culte ne devrait faire payer son entrée à des visiteurs, fidèles ou non. Ajoutons pour finir qu'une réunion a eu lieu entre le ministre de la Culture, le CMN et les hauts fonctionnaires chargés du patrimoine, mais l'Église de France n'y a pas été conviée. Une preuve de plus, s'il en fallait, de l'exclusion des autorités chrétiennes dans les décisions prises par nos dirigeants sur les sujets religieux, un comble quand il s'agit de discuter du sort de l'un des plus importants monuments de l'histoire catholique de France. »

Sources :

L'Action française 2000

Le salon beige